L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 SEPTEMBRE 1880. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI 15 SEPTEMBRE 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRESIDENT :

WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRESIDENT :

WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

ENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par N. V. Vinet, constable, au No 130 rue Marais, deux lots de meubles et autres articles mobiliers.

Moulins à coton—Moulins à coton. Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

Le 14 Septembre.

Cette date, illustre dans les annales du civisme, a été célébrée hier avec toute la solennité qui lui était due et avec toute la pompe que la circonstance comportait. Les troupes, ayant à leur tête le héros du 14 Septembre, le général Ogden, se sont transportées dans les divers cimetières de la ville ou reposent les restes des soldats-citoyens qui succombèrent dans ce grand jour, et partout dans leurs courses elles ont été accueillies par des signes non équivoques de respect et de sympathie de la part de la population dont l'immense majorité s'était associée à cet acte commémoratif. Le 14 Septembre a donc été célébré dignement et noblement, et cette célébration se renouvellera chaque année, à pareille époque, tant que régneront parmi nous le culte des grandes actions, l'amour sacré de la liberté, et le sentiment de l'admiration que tout républicain sincère doit éprouver pour le dévouement envers la patrie.

Tarif des chemins de fer pour l'Ouest.

Nous disions il y a quelques jours à propos du Texas qu'il ne suffisait pas d'établir des voies de communication avec un pays pour en avoir le commerce, mais qu'il fallait encore offrir à ce pays des moyens de transport à bon marché. Cette dernière condition est tout aussi nécessaire que la première, car si par de hauts tarifs vous faites de la voie de communication une chose ruineuse pour les producteurs et les expéditeurs, ils ne s'en serviront pas, et c'est alors comme si elle n'existait pas.

Cette remarque trouve ici d'autant mieux sa place que la Nouvelle-Orléans a des concurrents redoutables pour le frêt du Texas. Ces concurrents ne tiendront pas si le tarif des compagnies est modéré, mais s'il est excessif, ils ne cesseront pas de détourner de nous un fret qui est, pour ainsi dire, à notre porte, et qui nous appartient. Il est malheureux que les compagnies qui ont construit la grande ligne ferrée de la Nouvelle-Orléans à Houston, n'aient pas jugé convenable de faire le contraire de ce qu'elles ont fait au début de leur exploitation. C'était justement alors qu'elles auraient dû montrer de la libéralité afin de prouver aux habitants du Texas que leur intérêt bien réel est de faire cause commune avec nous. Il paraît que le tarif qu'elles ont adopté a déçu l'espoir de nos voisins, et qu'ils ne voient déjà plus qu'avec indifférence l'ouverture d'une ligne dont l'achèvement ne date encore que d'hier et qui avait occupé leur imagination comme la nôtre pendant un si grand nombre d'années. Ce n'est en effet que 28 ans après les premiers efforts de la compagnie des Opelousas que ce chemin de l'Ouest a été accompli, et maintenant qu'il ne reste plus qu'à l'exploiter d'une manière avantageuse pour le peuple des deux Etats, un tarif exagéré le rendrait à peu près inutile.

Quand nous traitons cette matière, nous craignons d'être induit en erreur par les plaintes qui nous arrivent et qui pourraient n'être pas fondées. Nous comprenons qu'un chemin de fer, qui a coûté beaucoup d'argent, ne soit pas livré pour rien au service public. Il faut de toute nécessité que les compagnies retirent du placement de leurs capitaux un intérêt quelconque, un intérêt qui, dans tous les cas, les indemnise jusqu'à un certain point de leurs travaux, de leurs sacrifices et même de leurs aventures, car des capitaux employés dans la construction de voies ferrées qui *peuvent* des déserts, pour employer le mot de prédilection de M. de Lesseps, et qui ne rencontrent sur leurs parcours que des populations infiniment clair semées, courent des aventures. Ces sortes de voies ferrées isolées doivent servir tout d'abord beaucoup plus au transport des produits ruraux qu'au transport des personnes. Les habitants des campagnes voyagent peu parce qu'ils n'en ont ni le temps ni les moyens pécuniaires, et qu'eussent-ils d'ailleurs ces moyens, ils sont obligés d'en user avec une extrême économie dans la prévision d'accidents atmosphériques qui toujours les menacent. Mais s'ils restent chez eux, attachés prudemment à leurs travaux, ils font voyager leurs produits qu'ils veulent expédier au marché pour les y vendre, et le marché qu'ils préfèrent est celui qui leur offre le meilleur prix. Ce prix se combine avec les frais de transport et il s'augmente de tout ce qu'un tarif modéré du chemin de fer ne leur demande pas. Il s'agit ici, d'un principe élémentaire de commerce à la portée de toutes les intelligences et que les compagnies de chemins de fer doivent connaître mieux que personne.

Il nous semble qu'il est urgent d'améliorer, dans un sens favorable au peuple des deux Etats, le tarif que les compagnies auraient mis en vigueur sur leur ligne ferrée de la Nouvelle-Orléans et Houston, contre lequel chacun se récrie. Un correspondant de Sherman dit: "Savez-vous que le frêt d'une balle de coton d'ici à la Nouvelle-Orléans est de $5.75 et à New York de $7? Savez-vous que le prix du passage est de $31.50 et de $34? Ces prix viennent des agents de billets et des agents de maisons de coton, et sont, par conséquent, corrects. Je puis avoir un billet par la voie de Memphis pour le même prix. Il faut un peu plus de temps, mais comme le voyage se fait en grande partie la nuit, il n'y a pas beaucoup de différence pour le voyageur. Ne pensez-vous pas que vos hommes d'affaires doivent voir à cela, et présenter des remontrances contre ce qui semble être une épouvantable extortion? Tous nos sympathies et nos intérêts sont pour et avec vous, spécialement nos affaires d'hiver. Sherman aura cette saison un maniement de 50,000 à 60,000 balles de coton, ce qui me semble très digne de considération. Toute notre région a de belles récoltes et jouit de prospérité. Il vous importe beaucoup de vous en assurer le commerce."

Sherman n'est qu'à 80 milles au nord-ouest de Shreveport. Cette faible distance de nos frontières devrait naturellement nous assurer le transit du coton de cette partie du Texas et certainement nous ne l'aurons pas si le producteur d'une balle de coton est obligé de payer $5 75 pour la faire arriver au port de la Nouvelle-Orléans. Or, si le coton de Sherman ne vient pas à nous, celui de Dallas, de Corsicana et de Palestine ne viendra pas mieux et par la même raison, et nous perdrons tout le nord-ouest du Texas et même une partie du centre, c'est à dire toute la région qui produit le plus de coton. De cette région sortiront cette année 500,000 balles de coton au moins. Les compagnies de chemin de fer de Houston à la Nouvelle-Orléans ne comptent-elles rien faire pour accaparer ce magnifique transit?

Nous savons bien que ces compagnies ont calculé plutôt sur le coton de la région sud que sur le coton de la région nord, mais bien que ce coton soit un peu moins éloigné de nous, si elles le traitent de la même manière que le coton de Sherman ou de Dallas, il nous manquera tout aussi bien, car ce coton du Sud a pour sortie le port de Galveston qui reçoit déjà 500,000 balles par an, et qui continuera à les recevoir et qui en recevra même davantage plus tard, si le tarif de la ligne Morgan n'est pas grandement abaissé.

Pour faire saisir l'exubérance de ce tanx de fret par chemin de fer, nous le mettrons en contraste avec le fret de la navigation maritime. Il n'en coûte souvent que trois piastres et demie pour envoyer une balle de coton à Liverpool ou au Hâvre. Les capitaines de navires s'estiment heureux quand ils peuvent avoir quatre piastres.

Il y a sept mille milles (environ de distance entre la Nile-Orléans et le Hâvre ou Liverpool, et il n'y en a que 350 de la Nile-Orléans à Marshall. Ce dernier trajet est 18 fois moins long que le trajet des bouches du Mississippi à un port de France ou d'Angleterre, et cependant pour une balle de coton, il coûte à peu près le double. C'est tout à fait incroyable, bien que cela soit.

Evidemment un tarif qui prête matière à des comparaisons si dangereuses ne peut régner longtemps. Il faut qu'il soit changé et de beaucoup réduit dans l'intérêt même des compagnies de chemins de fer. S'il ne l'était pas, le commerce du Texas nous échapperait et les compagnies y perdraient autant que nous.

La plus grande maison de chaussures, au Sud l'Etoile Rouge.

La Ville de Marseille.—Le vapeur la "Ville de Marseille," jaugeant trois mille tonneaux, est ici sous les ordres du capitaine Cabours, un des meilleurs marins de France. Ce vapeur partira pour le Hâvre directement vers le 25 du courant. C'est là une excellente chance pour ceux qui ont besoin d'aller en France ou qui veulent visiter ce pays. La "Ville de Marseille" est un vapeur solide, admirablement construit, encore plus admirablement commandé, et dont les installations sont magnifiques. A bord de cet immense navire à vapeur on se sent tout à fait en sureté et le service n'y laisse rien à désirer.

Pour frêt et passage, s'adresser à M. L. Grand, agent Cour Gallier, voyez l'annonce.

FORT ESPAGNOL.—Que les amateurs de bonne musique n'oublient pas que je'est la dernière semaine des grands concerts Moses au Fort Espagnol. Cette bande du prof. Moses est une des plus habiles des Etats-Unis, et chacun de ses membres pourrait figurer avec honneur dans la bande de Théodore Thomas et même s'y faire remarquer. Et quand on pense que tout le monde peut assister à ces fameux concerts sans payer aucun droit d'assistance, on est forcé d'admirer la libéralité de M. Schwartz qui invite toute la ville à des fêtes musicales, dont il prend tous les frais pour lui. L'effet que cette musique, si corsée, si forte et si précise, produit sur les bords du lac est réellement magique, et l'effet doit s'en faire sentir même sur les alligators qui sont entretenus et gardés dans un cloaque non loin de la salle de musique. Nous prévenons les amateurs que jamais la bande de Moses n'avait joué aussi bien qu'hier soir. Evidemment elle tient à se faire regretter et l'on nous assure que dans les derniers concerts elle se surpassera elle-même. Il n'y aura pas de musique ce soir, au Fort Espagnol, mais des morceaux choisis et nouveaux seront exécutés jeudi, vendredi et samedi soir, et ces trois derniers concerts seront de véritables fêtes musicales où chacun voudra assister. Quelle foule!

Chaussures en tous genres, à l'Etoile Rouge.

M. PHILIP WERLEIN, RUE DU CANAL 135, a maintenant en magasin plus de 100 pianos. Ils remplissent son premier et son second étage. On ne pourrait pas trouver un stock semblable en toute la ville. Les meilleurs de ses pianos sont les Chickering. On en a fabriqué plus de 60,000 en cinquante ans. A l'exposition de Paris en 1867, les Chickering ont reçu une médaille d'or et M. C. T. Chickering, chef de la maison, a été décoré de la croix de la Légion d'honneur, il y a treize ans. Le piano droit de Chickering est l'égal de quelque piano que ce soit dans le monde, et beaucoup d'artistes considèrent ces instruments comme les meilleurs.

Les pianos Mathushek deviennent à la mode en cette ville et sont garantis pour leur solidité et *durabilité*. Vous êtes invité à venir examiner ces beaux pianos. Dans notre stock il y a nombre de pianos droits de Pleyel du prix de $75, $150 et $200 et des orgues pour églises et résidences particulières.

Musique. Les instruments de musique les plus nouveaux et les plus récents d'importation directe en gros et en détail. Vous trouverez le stock de Werlein extraordinairement attrayant.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin pour sommiers—matelas de mousse et plumes, allez au palais de meubles de Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

Le rendez-vous de tous les étrangers: Etoile Rouge.

Aux excursionnistes du Dimanche par la voie de Jackson.—Il n'y aura pas de convoi régulier d'excursion à McComb City sur la grande route de Jackson, dimanche 19 septembre. Le convoi ce jour-là n'ira que jusqu'à Arcola seulement ayant été retenu par l'artillerie de campagne de la Louisiane qui donne un grand Pique-Nique Militaire à cet endroit. Des billets pour cette excursion devront être achetés des membres du bataillon ou du comité à la gare le matin de l'excursion.

Pour la chaussure solide et élégante: l'Etoile Rouge.

ALLEMAGNE.

Guillaume Ier à Cologne.

Berlin, 10 septembre. — On fait de grands préparatifs à Cologne pour recevoir l'empereur Guillaume et la Cour à l'occasion de l'inauguration nouvelle de la cathédrale, le 15 octobre prochain. Les fêtes dureront trois jours et l'on regarde cette solennité en Allemagne, comme ayant le caractère d'une grande fête nationale.

Faites vos achats de chaussures à l'Etoile Rouge.

—Les environs de Ferrare (Italie) sont envahis par les vipères. Plusieurs paysans sont morts en peu de temps empoisonnées par ces terribles reptiles qui fourmillent dans les champs de blé et de maïs.

La *Gazette ferrarese* demande pourquoi, pendant la moisson, on n'adopte pas la précaution de porter des bottes hautes. Mais les mains, les bras et le visage des moissonneurs sont également exposés aux piqûres mortelles de ces animaux, dont quelques uns, de couleur rouge ardent, longs de 35 à 40 centimètres et gros de 15 à 20, exécutent des sauts très élevés.

On raconte qu'un vaste champ de blé, près de Ferrare, a été récemment brûlé, parce que personne ne voulait se risquer à moissonner dans ce repaire infernal.

FRANCE.

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans les journaux de Paris du 3 septembre:

Exécution des décrets du 29 mars.

La préfecture de police a fait notifier hier à une heure de l'après-midi l'arrêté de dissolution des maisons de jésuites existant à Paris: rue de Madrid, rue Lhomond, et rue de Vaugirard. Tout s'est passé avec le plus grand calme, et aucun incident ne s'est produit.

Rue de Madrid, les immenses bâtiments de l'école, sont vides depuis les vacances; les Pères sont tous partis, laissant l'école entre les mains d'un nouveau directeur, M. Chevriaux, inspecteur honoraire de l'instruction publique.

M. Richard, commissaire de police du quartier de l'Europe, accompagné de son secrétaire, a demandé à parler au directeur, qui l'a reçu dans son cabinet, où se trouvait déjà M. Riant, conseiller municipal.

La commission s'est fait expliquer la situation nouvelle de l'institution. Il lui a été déclaré que les bâtiments ont été cédés à une société civile dont le conseil d'administration est ainsi composé:

MM. Ferdinand Riant, membre du conseil municipal de Paris, ancien élève de l'Ecole polytechnique, président; Balsan, ancien député, manufacturier; Bouruet-Aubertot, ancien membre du conseil municipal de Paris; de Catheu, ancien élève de l'Ecole polytechnique; Chauveau, ancien avoué à Paris; Clère, négociant, ancien élève de l'Ecole Polytechnique; Fonchet, banquier; Ginoux, propriétaire; Meignen, notaire honoraire à Paris; vicomte Gaston de Poix, propriétaire; Georges Rodrigues, agent de change; de Vergès, administrateur de compagnie d'assurances.

Après avoir dressé un procès-verbal de constat, M. Richard s'est retiré à une heure et demie.

En même temps se présentait à l'établissement de la rue Lhomond, M. Drusch, commissaire de police du quartier Necker. Il a été reçu par le nouveau directeur, l'abbé Darbiade, entouré de MM. Léon Riant, ancien directeur des postes, de Vatimesnil, baron de Bully, baron de Mackau et quelques autres personnes composant le conseil d'administration de l'école.

M. Drusch s'est informé s'il y avait des jésuites dans l'établissement. Il lui a été répondu par M. Darbiade que tous étaient partis et qu'une société anonyme s'était formée pour exploiter la maison scolaire qu'ils laissaient vacante. M. Drusch a demandé communication des pièces justificatives. Il est entré au parloir et a pris connaissance de l'acte de la société anonyme présidée par M. Riant, qui se propose d'ouvrir une école préparatoire au No 18 de la rue Lhomond.

Le commissaire de police a dressé un procès-verbal de constat et s'est retiré à deux heures. Les jésuites avaient mûré leur chapelle particulière et celle réservée aux enfants, après avoir enlevé tous les objets précieux qui s'y trouvaient.

Au collège situé aux numéros 391 et 393 de la rue de Vaugirard, les mêmes formalités ont été accomplies par M. Lecomte, commissaire de police du quartier. Le président de la nouvelle société anonyme, M. Cornudet, est venu le trouver vers neuf heures, à son bureau de la rue Lecourbe, et lui a dit qu'il se tenait à sa disposition pour justifier du changement de direction de l'établissement. M. Raynier s'est rendu à l'invitation de M. Cornudet. Il a été reçu par lui, par M. de Forges, le directeur, et plusieurs membres du conseil de la nouvelle société anonyme. Il a dressé procès verbal et s'est retiré après avoir reçu l'affirmation qu'aucun jésuite ne se trouvait dans le collège.

Rue de Madrid, rue Lhomond et rue de Vaugirard, il n'y avait aucun rassemblement.

Rue Lafayette 212, où résident six jésuites expulsés de Strasbourg et s'occupant exclusivement du service spirituel des Alsaciens, le commissaire de police du quartier s'est présenté dans la matinée. Reçu par le supérieur, il lui a fait entendre que le gouvernement, acceptant de le considérer comme un prêtre régulier placé par le diocèse à la tête d'une église spéciale, et les autres pères comme ses vicaires, consentait à ne pas prendre contre eux de mesures d'expulsion.

L'agence Havas nous transmet la dépêche suivante, relative à l'exécution des décrets dans les départements:

Montpellier, 1er septembre.—Ce matin, à cinq heures et demie, le commissaire central, assisté de deux commissaires de police, s'est présenté au collège des jésuites pour donner lecture des décrets du 29 mars.

On a trouvé dans la maison le directeur des jésuites qui représentait la société civile. Les autres pères avaient précédemment quitté la maison, et l'église est fermée aux fidèles depuis le 31 août.

Bordeaux, 1er septembre.

Ce matin, à neuf heures, M. Chauvine Bréyère, commissaire central, assisté de MM. Lojolière et Leverdin, commissaires, se présente au collège de Tivoli, porteur d'un arrêté du préfet à la date du 31 août et ordonnant la dissolution des jésuites. Il visite les lieux et constate l'absence des jésuites, remplacés par une société civile, dont tous les membres sont présents excepté M. de Carayon-Latour.

Marseille 1er septembre.

Ce matin, à sept heures précises, M. Bastide, commissaire central, accompagné de M. Bouyason, commissaire de police du quartier, s'est présenté à l'école Saint Ignace, ancien établissement des jésuites.

Il a été reçu par M. le chanoine Ricard, directeur actuel de l'école, assisté de MM. Hornbostel, avocat, et Teissère, avoué, qui ont déclaré qu'il n'y avait plus de jésuites dans la maison.

M. de Rostan d'Anuzune, propriétaire de l'immeuble, s'est alors présenté, accompagné des administrateurs de l'école. M. Bastide convient qu'il n'y a plus de jésuites, mais qu'il a l'ordre de faire fermer la chapelle et d'apposer les scellés.

M. Hornbostel proteste, faisant remarquer que la compagnie de Jésus n'est pas propriétaire de l'immeuble, ni même locataire, puisque ses membres n'habitent pas la maison.

Néanmoins, l'apposition des scellés commence. Les administrateurs et leur conseil entrent dans la chapelle; sur l'invitation du commissaire central d'évacuer la chapelle, les administrateurs refusent, répondant qu'ils ne céderont qu'à la violence. M. Teissère demande au commissaire en vertu de quels ordres il a pénétré dans l'établissement. M. Bastide répond que c'est sur des ordres administratifs, et, sur l'insistance de M. Teissère, il montre l'arrêté préfectoral expulsant les jésuites et ordonnant la fermeture de leur chapelle.

M. Teissère fait remarquer au commissaire qu'il se trouve en présence d'une société civile, et l'invite à employer la force.

M. Bastide hésite d'abord, puis, après s'être concerté avec M. Bouyason et M. Barre, commissaire spécial de la sûreté, il envoie M. Barre prendre de nouveaux ordres de la préfecture.

A dix heures, M. Barre rapporte de la préfecture l'ordre d'employer la force.

Un gardien de la paix met alors la main sur M. Rostan d'Anuzune, et la chapelle est évacuée.

Tours, 1er septembre.

Ce matin, à six heures, le commissaire central a constaté que l'établissement des jésuites était évacué. Un avoué s'est présenté et a fourni les preuves que l'archevêque de Tours était devenu locataire de l'immeuble.

La maison de campagne de Saint-Cyr, près de Tours, était également vide. Sept jésuites étaient partis la veille.

Lille, 1er septembre.

Le commissaire central s'est présenté ce matin à l'établissement des jésuites de la rue Solférino.

Il n'a trouvé que deux religieux, dont l'un est propriétaire de l'immeuble; l'autre est aveugle. La chapelle était fermée et les cellules désertes.

Le commissaire s'est retiré après avoir fait les constatations légales.

Poitiers, 1er sept., 8 h. 20, matin.

Ce matin, à cinq heures, le commissaire central, accompagné d'un commissaire de police et de gendarmes à cheval commandés par un adjudant, s'est présenté à la maison des jésuites, rue de l'Industrie. Le commissaire, ayant fait en vain une sommation, a fait enfoncer la porte par trois ouvriers requis à cet effet.

En pénétrant dans l'intérieur de l'établissement, le commissaire central se trouva en présence de six jésuites, dont trois ont prétendu être propriétaires de la maison. Les trois autres ont été aussitôt invités à quitter l'établissement.

Dans la rue de la Mairie, au coin de la rue de l'Industrie, un groupe d'environ cent personnes ont crié: Vivent les jésuites! A bas les décrets!

Une contre-manifestation s'est aussitôt produite aux cris de: Vive la République!

Aucun désordre n'a été constaté.

Parmi les plus ardents manifestants qui ont crié: Vivent les jésuites! étaient une vingtaine de réfugiés carlistes.

Plusieurs dames appartenant à l'aristocratie poitevine se sont agenouillées sur le passage des jésuites, et, comme à Paris, leur ont demandé leur bénédiction.

Toulouse, 1er septembre.

Ce matin, vers huit heures, le commissaire central s'est présenté au collège Sainte-Marie, dirigé par les jésuites. Ces derniers étaient partis. Ce commissaire a été reçu par M. Larien-Estelle, président de la société civile des pères de famille, et par le comte de Descallar, membre du conseil d'administration, lesquels ont déclaré être locataires de l'immeuble par bail authentique. La porte de la chapelle du collège était déjà murée extérieurement. Le commissaire central s'est ensuite rendu à l'établissement des hautes études où il a été reçu par MM. Adhémar de Cransac, vice-président de la société civile, et Albert Degrès, trésorier.

Ceux-ci ont déclaré que quatre pères jésuites avaient été autorisés à demander jusqu'au 15 septembre pour préparer des élèves aux examens du gouvernement. Les autres jésuites sont partis.

Aucun incident, tout s'est accompli avec un ordre parfait.

Saint-Etienne, 1er septembre.

Le commissaire central s'est rendu ce matin au collége Saint Michel tenu par les jésuites. Il a constaté l'absence complète des jésuites et a été reçu par les membres du conseil d'administration de la nouvelle société civile. Le commissaire central a ensuite apposé les scellés sur la porte de la chapelle.

Aucun incident.

Lyon, 1er septembre, 9 h. 05, matin.

Aucun incident ne s'est produit dans les établissements des jésuites situés à Lyon, Saint-Etienne et Mongré.

Les jésuites avaient quitté leurs établissements avant le 31 août.

Des sociétés civiles ont été constituées et les directeurs nommés sont en fonctions.

Lyon, 1er septembre.

Dans l'établissement des jésuites, rue Sainte Hélène, une commission désignée par la société civile s'est tenue toute la matinée dans les locaux pour répondre au commissaire on à son délégué. A onze heures, chacun alla déjeuner.

A onze heures et demie, un commissaire spécial s'est présenté, accompagné de deux agents. La commission n'était pas encore de retour.

Un seul jésuite était présent, qui répondit que, n'étant pas chez lui, il ne pouvait pas parlementer. Il prit donc le commissaire de revoir à quatre heures, ce à quoi le commissaire consentit.

Le Mans, 1er septembre.

Vers neuf heures, MM. Abord, secrétaire général, et Lepelletier, conseiller de préfecture, se sont présentés au collège des jésuites. Là, ils ont trouvé le nouveau directeur et les administrateurs en séance et ils ont demandé à visiter l'établissement. La visite a duré un quart d'heure en présence du directeur et des administrateurs.

Les autorités ont constaté que les jésuites s'étaient retirés.

Vannes, 1er septembre.

Ce matin, à neuf heures, le commissaire central s'est présenté à l'école Saint-François Xavier et a donné lecture de l'arrêté ordonnant la dissolution des jésuites. Ces derniers avaient déjà quitté l'établissement; seuls l'économe et deux pères malades avaient été autorisés à rester.

M. Leclanche, le nouveau directeur, a présenté un bail authentique. MM. Caradec et Berquin, avocats, et quelques amis étaient présents.

Depuis plusieurs jours, la chapelle est vide, et l'entrée en est interdite au public.

Le commissaire a pris les noms des domestiques.

Reims, 1er septembre.

Les décrets de mars ont été exécutés à l'établissement des jésuites par le sous-préfet sans aucun incident. Procès-verbal a été dressé constatant la dispersion des jésuites. La chapelle non autorisée avait été murée du côté de la rue.

Voici le texte de la déclaration qui doit être adressée au ministre des cultes par les chefs de toutes les congrégations non autorisées existant en France:

"L'occasion des décrets du 29 mars, une partie de la presse a dirigé de vives attaques contre les congrégations non autorisées, les représentants comme des foyers d'opposition au gouvernement de la République.

Le prétexte de ces accusations était le silence observé par ces congrégations, qui, en effet, n'ont pas demandé jusqu'ici l'autorisation que le second décret les mettait en demeure de solliciter.

Le motif de leur abstention était cependant tout autre que celui qu'on leur prête, et les répugnances politiques n'y avaient aucune part. Convaincues que l'*autorisation*, qui, dans l'état actuel de la législation française, confère le privilège de la personnalité civile, est une faveur et non une obligation, elles n'ont pas cru se mettre en opposition avec les lois en continuant de vivre sous un régime commun à tous les citoyens.

Ce n'est pas qu'elles méconnaissent les avantages attachés à l'existence légale; mais elles ne pensaient pas qu'il leur convînt de rechercher ces avantages dans des circonstances qui auraient fait interpréter une pareille démarche comme une condamnation de leur passé et comme l'aveu d'une illégalité dont elles ne se sentaient pas coupables.

Pour faire cesser tout malentendu, les congrégations dont il s'agit ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions actuelles du pays.

La dépendance qu'elles professent envers l'Eglise, de qui elles tiennent l'existence, ne les constitue pas dans un état d'indépendance à l'endroit de la puissance séculière. Telle n'a jamais été leur prétention, ainsi que leurs constitutions respectives et leur histoire en font foi.

Le but moral et spirituel qu'elles poursuivent ne leur permet pas de se lier exclusivement à aucun régime politique ou d'en exclure aucun. Elles n'ont d'autre drapeau que celui de la charité chrétienne et elles croiraient le compromettre en le mettant au service de causes changeantes et d'intérêts humains. Elles rejettent donc toute solidarité avec les partis et les passions politiques. Enfin, elles ne s'occupent des choses qui regardent le gouvernement temporel que pour enseigner, par la parole et par l'exemple, l'obéissance et le respect qui sont dus à l'autorité dont Dieu est la source.

Tels sont les principes qui ont inspiré jusqu'à ce jour leurs pensées et leurs actes; elles sont résolues à ne jamais s'en départir.

Aussi ne peuvent-elles s'empêcher de nourrir l'espoir que le gouvernement accueillera avec bienveillance les déclarations sincères et loyales dont elles prennent l'initiative et, que, pleinement rassuré sur les sentiments qui les animent, il les laissera continuer librement les œuvres de prière, d'instruction et de charité auxquelles elles ont dévoué leur vie.

Voici à peu près le modèle de la formule que les supérieurs et supérieures sont invités à transcrire et à signer au bas de la déclaration:

Je soussigné (ou soussignée) supérieur (ou supérieure,) général (générale) de la congrégation (ou communauté) de.... après avoir pris avis de mon conseil, déclare en mon nom et au nom de mes frères (ou sœurs) que les pensées et les sentiments exprimés dans la note ci-dessus sont ceux de toute notre congrégation ou communauté, et que nous sommes résolus à y conformer notre conduite.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'envoyer la circulaire suivante aux préfets:

"Monsieur le préfet,

"Aux termes du décret du 5 juin dernier, pesamment être appelées à la direction des écoles normales d'institutrices toutes les personnes déclarées aptes à ces fonctions après un examen spécial, qu'elles soient d'ailleurs mariées, veuves ou célibataires.

"Contrairement à l'usage suivi jusqu'à ce jour, la direction des écoles normales pourra donc à l'avenir être confiée à des personnes mariées. Il importe, par suite, que dans l'aménagement des locaux affectés aux écoles normales d'institutrices, le logement de la directrice soit indépendant de la partie des bâtiments consacrée au service scolaire de façon que le mari de la directrice et sa famille puissent vaquer à leurs occupations sans troubler les exercices des élèves-maîtresses.

"Je vous prie, monsieur le préfet, de vouloir bien appeler, sur ce point, l'attention du conseil général

"Pour les écoles actuellement en projet ou en cours d'exécution, il sera facile d'apporter aux plans les modifications nécessaire. Quant à celles qui existent depuis plusieurs années déjà, on devra examiner éventuellement les moyens d'assurer, autant que possible, l'indépendance des locaux lorsque les besoins du service l'exigeront.

"Recevez, monsieur le préfet, etc.

"*Le ministre de l'instruction publique et des beaux arts,*

"JULES FERRY."

Nouvelles télégraphiques.

FRANCE.

On mande par le câble:

Paris, 10 septembre.—L'affaire de la soustraction de papiers d'Etat du ministère de la guerre prend les proportions d'un scandale. M. de Wœstyne, rédacteur du Gaulois, qui a comparu devant le juge d'instruction, soutient que le gouvernement allemand a pendant longtemps obtenu des informations secrètes du ministère de la guerre de France. Les généraux Farre et de Cissey ainsi que plusieurs autres officiers et Mme Jung ont été assignés par M. de Wœstyne pour témoigner à l'appui de ses allégations.

La déclaration des ordres religieux

Paris, 10 septembre—Le cardinal archevêque de Paris a transmis hier au ministre des cultes une déclaration semblable à celle publiée dans la *Guienne* de Bordeaux, et signée par la plupart des ordres religieux, entre autres les capucins, les trappistes et une partie des dominicains. L'adhésion complète des dominicains est attendue au retour du chef de l'ordre qui est absent pour le moment. Une trentaine de communauté d'hommes ont donné leur adhésion.

L'abolition du Concordat.

Paris, 10 septembre—Le bruit court que cinquante députés appartenant à l'Union républicaine ont résolu de proposer l'abolition du Concordat. On croit que M Gambetta est opposé à la mesure, qu'il croit inopportune.

L'exportation de l'or.

On mande de Paris au *Telegram*:

Un sujet qui préoccupe vivement l'attention publique, c'est l'énorme exportation de l'or en Amérique. Malgré tous les efforts tentés en Allemagne pour garder ce métal, l'exportation prend des proportions alarmantes. Le steamer qui est parti de Hambourg le 4 courant a emporté près de trois millions de marcs, et le steamer partant samedi du même port et touchant au Havre prendra aussi de 4 à 5 millions de marcs. Le steamer de la compagnie transatlantique *Saint Laurent*, parti samedi dernier du Havre pour New-York, a emporté 4 millions de francs en or, et une somme de 4,300,000 a été expédiée d'Angleterre pendant la semaine finissant aujourd'hui.

Deux banques de Paris ont expédié cette semaine trois millions de francs en or chacune. Le change sur Londres est à 25.40, de sorte qu'il n'y a pas moyen de tirer de l'or de ce côté. L'encaisse métallique de la Banque de France tend naturellement à diminuer, mais cette diminution est à peine sensible. La Banque possède encore un milliard neuf cent quatre vingt dix neuf millions de francs, et en présence de ce fait les rentes et les valeurs françaises ne se remontent guère de l'exportation de l'or. Le 3 pour cent fait 87 fr. 37 c. Cependant rien ne sera négligé pour arrêter cette exportation, mais si le change baisse à New-York, il sera difficile de régler les expéditions. Les magnifiques récoltes de coton qu'il y a cette saison en Amérique influeront sans nul doute sur le change contre la France pendant les trois prochains mois.

Les récoltes.

Le temps favorable des trois dernières semaines a permis aux cultivateurs, tant en France qu'en Angleterre, de rentrer leurs récoltes en bon état; mais, si la qualité est excellente, la quantité manque, et une grande importation en sera nécessaire. Le courant, trois navires sont arrivés de Baltimore à Calais avec 2,000,000 de kilos de blé. Le 7, trois autres navires américains étaient attendus dans le même port avec 2,700,000 kilos.

Incendie dans la Haute-Garonne.

Paris, 10 septembre—Un incendie qui a éclaté hier à Saint-Béat, dans la Haute-Garonne, a détruit trente-deux maisons. Une personne a été tuée.

ESPAGNE.

Négociations avec les Etats-Unis.

Madrid, 9 septembre.—Le ministre des Affaires étrangères, M. Elduayer, a envoyé un memorandum au ministre d'Espagne à Washington, indiquant les bases d'un futur traité de commerce ou d'une convention commerciale avec les Etats Unis et applicable aux articles les plus importants du commerce existant entre Cuba et les Etats-Unis.

Grandes variété de pantoufles en tous genres à l'Etoile Rouge.

Décédé, hier à 11 heures et demie, à l'âge de 53 ans JOSEPH REBOUL né à l'Ile d'Aix, département de la Charente Inférieure, France.

Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux de son beau-frère Pierre Tiané Sr. et ceux de ses gendres P. V. Faucon et E. Talasse sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 9 heures A. M. Le corps est exposé rue Bourbon No 103, entre St-Louis et Toulouse.

De la part de sa veuve

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église Ste. Anne, MERCREDI le 15 septembre 1880, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de L. CAROLINE LOZES. Les amis, connaissances et parents ainsi que ceux de la famille sont respectueusement priés d'assister à la cérémonie religieuse.

De la part de son père, de sa mère, de sa sœur et de son beau-frère.

12sept—2f

Quartier-Général du New Constitution D. and C. Club du 7me Ward.—Une assemblée de ce Club aura lieu à la Salle Peristein, coin Claiborne et St Bernard Avenue, JEUDI SOIR, 16 courant, à 7 1/2 heures. Des affaires d'importance seront soumises à l'assemblée.

Par ordre de A. LESSEPS, Président.
B. J. SIMMS, Secrétaire. 15sept—2f

Pour le Hâvre directement.

Compagnie Générale Transatlantique

Le steamer VILLE DE MARSEILLE Capit Cahours, (3000 tonneaux de jauge), partira pour le Hâvre directement vers le 25 courant.
Pour fret et passage, s'adresser à L. GRAND, Agent,
15 sept— Entre H. Gallier Court.

Coquilles Champions.

TROIS DES PLUS GROSSES COQUILLES D'HUITRES qu'on ait vues dans la mode, pesant respectivement 205, 194 et 154 livres, sont maintenant exposées à Borges House, rue de la Bourse No 109, où chacun peut aller les voir gratis
Ces coquilles ont été apportées des Iles Açores par le col. G. M. Borges, et elles méritent bien d'être examinées. 14 sept—3f

AVIS.—Une réunion des actionnaires de la Compagnie de Glace de la Louisiane sera tenue au Bureau de l'Association, Nos 27 et 29 South Front St., SAMEDI, 18 courant, à 11 heures A. M., pour prendre en considération certains projets d'augmentation de la fabrique.
Nouvelle-Orléans, le 11 septembre 1880.
W. A. BULLARD, Secrétaire.
11sept—11 au 18

Importation directe de Cigares de la Havane et de Feuilles de Tabac.

UN vaste assortiment de cigares de la Havane d'importation récente, comprenant les marques les plus choisies telles que: La Escepcion, Partagas et Majagua; aussi une grande quantité de feuilles (Hojas) de la Havane en entrepôt ou droits payés, à vendre par
L. FAGET,
Successeur de F. MASICHE,
159 RUE DE LA COMMUNE.
15 sept—1m DMrV

Grande Excursion Militaire,
—PAR—
L'ARTILLERIE LEGERE DE LA LOUISIANE,
A ARCOLA (Jersey Farm), sur le Chemin de Fer de Chicago, St Louis et la Nouvelle-Orléans (Chemin de Fer Jackson).
Dimanche, 19 Septembre 1880.
PARTANT A 8 A. M.
Les amusements comprendront un Tir à la Carabine, un Tir à la Chasse-Souris (Rat d'égoutage), une Représentation de "Black Diamond Minstrels", une Grande Revue et autres exercices militaires, un Concert en plein air par la fanfare du régiment, et enfin une Grande Exhibition Pyrotechnique et autres amusements.
Tickets aller et retour, $1 50.
Des trains spéciaux sous la surveillance des militaires seront réservés aux dames et à ceux qui les accompagneront.
Il y aura des rafraîchiss